Nos Conseils

• Altedia reste un passage nécessaire. Prendre RDV avec ce cabinet (0 800 09 99 91).

• Demander votre relevé de carrière, le cas échéant, auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (www.lassuranceretraite.fr).

• Ne pas hésiter à utiliser le droit de recours de la Commission de Suivi en cas de problème (nous contacter).

• Nous signaler toute pression exercée par votre hiérarchie ou votre RH.

• La garantie d'emploi ne courant que jusqu'en septembre 2016 (échéance de l'accord sur l'emploi), nous vous conseillons d'être réactifs.

*****

Contactez-nous !

Natixis SA Paris & Province	
Isabelle Viel	6.45.43 ou 06.23.41.52.89
Nicolas Getti	6.19.13 ou 06.46.10.03.05
Laurent Leibmann	2.13.28
Serge Chevaldin	6.23.91 ou 06 31 28 75 88
Françoise Kmiec	2.25.32
Permanence Unsa	6.87.15

Lisez-nous !

http://syndicats.intranatixis.com/unsa/default.aspx

Rejoignez-nous !

Nom : ----------
Prénom : ----------
Site : ----------
@ : ----------
Téléphone : ----------

Classifications	Tarifs annuels
Non-cadre	55 €
Cadre	75 €

A retourner : Unsa Natixis Lumière Seine
LRA 009 ou par email : unsa@natixis.com

Septembre 2014

NATIXIS

Plan d'Adaptation des Effectifs Vague 2 :

L'Unsa Natixis, comme pour la Vague 1, signe et vous accompagne !

• Les raisons économiques exposées par la Direction n'ont pas convaincu l'**Unsa Natixis,** d'autant que notre banque a annoncé de bons résultats aux actionnaires et aux marchés.

• Une grande partie de ce plan s'articule autour de l'adaptation des compétences à l'évolution de l'entreprise. **Une bonne Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences** réclamée depuis 3 ans par l'**Unsa Natixis** aurait évité tout ce gâchis social!

• L'**Unsa Natixis** s'étonne que dans certains services, la Direction ait choisi de supprimer des postes avant même d'avoir réfléchi à leur réorganisation.

• L'**Unsa Natixis** s'indigne de la fermeture de l'Agence Particuliers qui aurait pu être évitée si la direction avait fait un choix social plutôt qu'économique.

Notre signature porte donc sur **l'accompagnement des salariés impactés par les suppressions de postes** et sur les **améliorations que nous avons obtenues lors des négociations**, parmi lesquelles :

✓ **L'intégration des départs en retraite dans le PAE** avec une majoration de 40% et la défiscalisation de la prime.

✓ **Augmentation du nombre de formations requalifiantes.**

✓ **Un accompagnement renforcé** pour les salariés concernés.

✓ **Compensation dégressive sur 3 ans de la perte de rémunération variable** en cas de mobilité au sein de Natixis intégrée.

PLAN DE VOLONTARIAT - MODE D'EMPLOI

(ce plan ne concerne que les salariés de Natixis SA)

Activités réduites

Vous pouvez :

- **Garder votre poste**
- **Vous porter volontaire et faire un des choix décrits ci-après**

Activités fermées

Vous devez obligatoirement faire un des choix suivants :

Départ en retraite	
Conditions	**Comment faire ?**
Votre emploi type* doit être visé par le plan Vous pouvez liquider votre retraite à taux plein au plus tard le 30 avril 2015.	Lettre d'intention : mail avec AR* ou lettre recommandée avec AR ***à partir du 15 septembre 2014.*** ATTENTION : Premier arrivé, premier servi.

Départ en préretraite	
Conditions	**Comment faire ?**
Votre emploi type* doit être visé par le plan. Vous pouvez liquider votre retraite à taux plein avant le 30 avril 2018.	Lettre d'intention : mail avec AR* ou lettre recommandée avec AR ***à partir du 15 septembre 2014.*** ATTENTION : Premier arrivé, premier servi.

Reclassement	
Conditions	**Comment faire ?**
Votre emploi type* doit être visé par le plan. Vous devez vous porter candidat pendant une période de 6 semaines **à compter du 15 septembre 2014** sur un des postes ouverts.	Vous rapprocher de votre RRH et prendre contact avec la cellule mobilité.
Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier d'une formation : un budget spécifique a été négocié. De plus, 15 postes sont ouverts en formation requalifiante auxquels vous pouvez postuler du **15 septembre au 24 octobre.**	

* Vous trouverez votre emploi type dans les « informations personnelles » de Talentis

Rester, se reclasser ou faire un projet externe ... Telle est la question ...
Va voir tes représentants Unsa, ils répondront à tes questions et feront respecter tes choix
BirdsDessines.fr

Départ externe	
Conditions	**Comment faire ?**
Votre emploi type* doit être visé par le plan Vous avez un CDI ou un CDD de plus de 12 mois à l'extérieur ou un projet de création d'entreprise viable.	Lettre d'intention : mail avec AR* ou lettre recommandée avec AR ***à partir du 27 octobre 2014***, sauf activités fermées ***à partir du 15 septembre 2014.*** ATTENTION : Premier arrivé, premier servi.

Activités non impactées

Substitution	
Conditions	**Comment faire ?**
Votre emploi type* doit être visé par le plan et votre service ne doit pas être concerné pas le PAE, ou vous n'avez pas été retenu pour un départ dans l'une des formules précitées et le poste que vous libéreriez doit permettre le repositionnement d'un salarié concerné par le Plan.	Lettre d'intention : mail avec AR* ou lettre recommandée avec AR ***à partir du 8 janvier 2015.*** ATTENTION : Premier arrivé, premier servi.

* Attention: nous préconisons l'envoi par mail avec AR

Pour connaître vos indemnités : consultez notre simulateur sur le site intranet